



Conseil économique et social

Distr. générale
23 janvier 2025
Français
Original : anglais

Session de 2025

25 juillet 2024-30 juillet 2025

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentations de candidatures,
confirmations et nominations**

Élection de huit membres de l'Instance permanente sur les questions autochtones parmi les candidates et candidats désignés par les gouvernements et nomination de huit membres par le Président du Conseil économique et social

Note du Secrétaire général

1. Conformément à sa résolution [2000/22](#) et à sa décision 2016/205, le Conseil économique et social a créé l'Instance permanente sur les questions autochtones en tant qu'organe subsidiaire du Conseil. L'Instance est composée de 16 membres, qui siègent tous à titre personnel en tant qu'expertes ou experts indépendants sur les questions autochtones, pour une période de trois ans, et peuvent être réélus ou reconduits pour une nouvelle période. Huit membres doivent être proposés par les gouvernements et élus par le Conseil selon une répartition définie dans la décision 2016/205, et huit membres doivent être nommés par le Président du Conseil après consultation officielle du Bureau et des groupes régionaux par le truchement de leurs coordonnatrices ou coordonnateurs et à l'issue de larges consultations avec les organisations autochtones.

2. En 2025, aux réunions de gestion qu'il tiendra le 4 avril, le Conseil sera appelé à élire huit membres selon la répartition suivante, comme indiqué dans la décision 2016/205 (élection 4) :

- a) un membre à choisir parmi les États d'Afrique ;
- b) un membre à choisir parmi les États d'Asie et du Pacifique ;
- c) deux membres à choisir parmi les États d'Europe orientale ;
- d) deux membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes ;
- e) deux membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États.



3. Le mandat des nouveaux membres de l'Instance permanente prendra effet le 1^{er} janvier 2026 et expirera le 31 décembre 2028. La composition actuelle de l'Instance permanente est indiquée dans l'annexe à la présente note.

4. Dans une note verbale datée du 13 novembre 2024, le Secrétaire général a invité les gouvernements à faire connaître, avant le 31 décembre 2024, le nom de leur candidat(e)s à l'élection des membres de l'Instance permanente. On trouvera ci-après la liste des personnes ainsi désignées. Des renseignements biographiques sur les candidat(e)s paraîtront dans un document publié sous la cote [E/2025/9/Add.4](#).

5. Les huit membres désignés par les organisations autochtones et nommés par le Président du Conseil seront communiqués séparément aux membres du Conseil.

Candidat(e)s proposé(e)s

États d'Afrique

Gervais Ndiwokubwayo (Burundi)

États d'Asie et du Pacifique

Li Nan^a (Chine)

États d'Europe orientale

Valts Ernštreits (Lettonie)

Suleiman Mamutov^a (Ukraine)

Sergei Timoshkov (Fédération de Russie)

États d'Amérique latine et des Caraïbes

Rodrigo Eduardo Paillalef Monnard^a (Chili)

Diego A. Tituaña Matango (Équateur)

États d'Europe occidentale et autres États

Brenda Gunn (Canada)

Keith M. Harper^a (États-Unis d'Amérique)

^a Candidat(e) à la réélection.

Annexe**Instance permanente sur les questions autochtones**

(16 membres ; mandat de trois ans)

Composition du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025**Huit expert(e)s élu(e)s par le Conseil**

Vital Bambanze* (Burundi)

Tove Søvndahl Gant* (Danemark)

Ali Hajilari (République islamique d'Iran)

Keith M. Harper (États-Unis d'Amérique)

Li Nan (Chine)

Suleiman Mamutov (Ukraine)

Bornface Museke Mate* (Namibie)

Rodrigo Eduardo Paillalef Monnard (Chili)

Huit expert(e)s nommé(e)s par le Président du Conseil

Hindou Oumarou Ibrahim* (Tchad)

Aluki Kotierk (Canada)

Hannah McGlade* (Australie)

Darío José Mejía Montalvo* (Colombie)

Naw Ei Ei Min (Myanmar)

Hanieh Moghani (République islamique d'Iran)

Geoffrey Scott Roth* (États-Unis d'Amérique)

Valentina Vyacheslavovna Sovkina (Fédération de Russie)

* Second mandat en cours.